

AVIS DE PROTECTION DES DONNÉES DE RECRUTEMENT**I. INTRODUCTION**

Une ou plusieurs des entités susmentionnées (à savoir la ou les entités juridiques auxquelles le candidat postule) (la « Banque ») a préparé le présent avis sur la protection des données de recrutement (« l'Avis ») pour exposer ses ou leurs pratiques concernant la collecte, l'utilisation, le stockage, le transfert et autres traitements des renseignements permettant d'identifier des personnes et recueillis auprès des candidats ou à leur sujet (« Renseignements personnels »). Aux fins du présent avis, le terme « candidat » désigne toute personne qui soumet des Renseignements personnels ou au sujet de laquelle des Renseignements personnels ont été recueillis pour que cette personne soit prise en considération dans le cadre d'une offre d'emploi réelle ou potentielle ou pour que cette personne puisse assister ou demander à assister à un événement professionnel.

Dans l'éventualité où le présent avis est fourni à un candidat dans une langue autre que l'anglais, toute divergence, tout conflit ou toute incohérence entre les deux versions linguistiques sera résolu en faveur de la version anglaise (sous réserve des lois locales).

II. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET MOTIFS D'UTILISATION

Les bonnes pratiques de recrutement et de gestion des talents, ainsi que l'exploitation efficace des activités d'affaires, obligent la Banque à recueillir, à utiliser, à conserver, à transférer et à traiter par d'autres moyens certains Renseignements personnels.

La Banque recueille des Renseignements personnels directement pertinents pour ses activités, requis pour respecter ses obligations juridiques ou dont la collecte est autrement autorisée par les lois locales. À l'annexe A du présent avis, vous trouverez l'énumération des catégories de Renseignements personnels que nous recueillons et les fins auxquelles nous les utilisons, moins que la législation locale n'impose des restrictions y afférentes. Nous recevons des Renseignements personnels de votre part et d'autres sources, comme des auteurs de lettre de recommandation, des fournisseurs de vérification des antécédents et des sources publiques.

Nous recueillons et traitons vos Renseignements personnels : (i) parce que nous sommes tenus de le faire ou y ou autorisés par la législation locale applicable, (ii) parce que ces renseignements sont nécessaires à l'exécution de votre futur contrat de travail si votre candidature est retenue avec succès par notre service de recrutement ou afin de prendre certaines mesures, à votre demande, avant de conclure ce contrat, (iii) parce que ces renseignements sont particulièrement importants pour nous et que nous avons un intérêt légitime spécifique, en droit, à les traiter, (iv) lorsque l'intérêt public le nécessite, (v) lorsque les Renseignements personnels sont nécessaires pour établir, exercer ou défendre vos droits ou (vi) lorsque la collecte et le traitement de vos renseignements sont nécessaires pour protéger les intérêts essentiels de votre personne ou de toute autre personne.

Vous êtes responsable du contenu des Renseignements que vous nous transmettez et vous devez vous assurer qu'ils sont légitimes, honnêtes, véridiques, exacts et non trompeurs de quelque façon que ce soit. Vous devez vous assurer que les renseignements que vous fournissez ne contiennent pas de matériel obscène, blasphématoire, diffamatoire, portant atteinte aux droits d'un tiers ou pouvant, d'une manière ou d'une autre, faire l'objet de poursuites judiciaires par ce tiers. Vous comprenez que, si votre demande est acceptée, vous pourriez faire l'objet de mesures disciplinaires et être congédié si les déclarations contenues dans le formulaire de demande et les documents à l'appui se révèlent être fausses.

La Banque n'utilise pas les Renseignements personnels des candidats à des fins de marketing direct ou indirect, sauf si la Banque obtient le consentement exprès d'un candidat pour le faire, et donne au candidat le droit subséquent de s'opposer, à tout moment et sans frais, à l'utilisation de Renseignements personnels à des fins de marketing direct ou indirect.

DONNÉES PERSONNELLES DÉLICATES

La Banque peut recueillir et traiter certaines catégories particulières ou d'autres catégories importantes de Renseignements personnels (dits « Données personnelles délicates ») concernant les candidats lorsque la loi locale l'exige, lorsque la collecte et le traitement de ces Données sont nécessaires à l'établissement, à l'exercice ou à la défense de droits juridiques, ou lorsque le candidat a donné son consentement explicite à cet effet. Sous réserve des lois applicables, la Banque peut traiter des renseignements concernant :

- la santé physique et/ou mentale afin de régler les problèmes potentiels de santé, de sécurité et d'accommodement en milieu de travail et d'évaluer les données sur les absences pendant le processus de recrutement;
- les accusations et condamnations au criminel ou les comportements illégaux, aux fins de recrutement et de vérification préalable à l'emploi, ainsi que pour l'évaluation des exigences en matière d'inscription et de permis;
- l'orientation sexuelle, la race et/ou l'origine ethnique, le sexe, l'identité et l'expression sexuelles, la santé physique et/ou mentale, aux fins de l'établissement de rapports sur les statistiques relatives à la diversité et à l'inclusion, aux fins de respect des obligations gouvernementales en matière de rapports et/ou d'autres obligations juridiques;
- les données biométriques, telles que les empreintes digitales et les balayages de l'iris, aux fins d'identification électronique, d'authentification et de sécurité de l'entreprise, dans les locaux sécurisés de la Banque.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT D'AUTRES PERSONNES

Si un candidat transmet à la Banque des Renseignements personnels concernant d'autres personnes (par exemple, des personnes figurant sur la liste des références du candidat), il incombe au candidat d'informer ces personnes de leurs droits (voir les sections VII et IX) et d'obtenir leur consentement explicite, si la loi applicable l'exige, au traitement (y compris le présent Avis).

MOYENS DE COLLECTE ET D'UTILISATION

Au cours du processus de recrutement et d'identification des talents, la Banque peut recueillir des Renseignements personnels directement auprès des candidats par l'entremise de formulaires et de profils en ligne que les candidats sont invités à remplir et à soumettre, par l'entremise de curriculum vitae, ainsi que d'entretiens ou d'autres communications (orales et écrites) avec les candidats. La Banque peut également recueillir des Renseignements personnels auprès d'autres sources, y compris des tiers fournisseurs spécialisés de services de recrutement et des sources accessibles au public. Les Renseignements personnels seront recueillis dans la mesure permise par les lois applicables et selon ce qui est approprié pour le poste à pourvoir ou l'événement de carrière réel ou potentiel pour lequel le candidat cherche à être pris en considération.

La collecte, l'utilisation, le traitement, la divulgation ou le transfert international de Renseignements personnels peuvent se faire par des moyens automatisés ou manuels, y compris par des documents papier ou électroniques ou toute autre technologie appropriée.

III. CONSERVATION DES DONNÉES ET ACCÈS PAR LE PERSONNEL DE LA BANQUE

La Banque tient un registre automatisé des Renseignements personnels du candidat. La Banque peut également conserver des dossiers papier sur les candidats. La Banque conserve ces registres dans un environnement sécurisé, notamment dans son système d'information sur les ressources humaines et dans d'autres systèmes de suivi des candidats. Les Renseignements personnels peuvent être conservés dans le pays d'origine du candidat et/ou dans les autres pays où la Banque exerce ses activités.

Lorsque la loi le permet, l'accès aux Renseignements personnels est limité aux personnes qui en ont besoin aux fins énumérées en [Annexe A](#), notamment les membres du service des Ressources humaines et les responsables impliqués dans le processus de recrutement, ainsi que les représentants autorisés remplissant des fonctions de contrôle interne de la Banque, comme la Conformité, le Bureau administratif principal, la Sécurité informatique, la Sécurité d'entreprise, la Vérification et les Services juridiques. L'accès peut également être accordé, selon le strict principe de connaissance sélective, à d'autres personnes lorsque la loi le permet.

IV. DIVULGATION

Compte tenu de la nature mondiale des activités de la Banque, celle-ci peut (sous réserve des lois applicables et aux fins décrites dans le présent Avis) transmettre des Renseignements personnels, y compris des Données personnelles délicates, à d'autres filiales de la Bank of America ou à des opérations situées dans d'autres pays, y compris les États-Unis ou d'autres pays où les lois de protection des données peuvent ne pas offrir un niveau de protection équivalent à celui établi par les lois du pays de résidence du candidat. Une liste des filiales appartenant au groupe de la Bank of America Corporation peut être fournie sur demande.

La Banque peut divulguer, conformément à la loi applicable, des Renseignements personnels pertinents à certains tiers dans le cadre de la prestation de services à la Banque. Lorsque le traitement des Renseignements personnels est délégué à un sous-traitant tiers, tel que ceux énumérés en **Annexe A**, la Banque délègue ce traitement par écrit, choisit un sous-traitant qui offre des garanties suffisantes en ce qui concerne les mesures techniques et organisationnelles de sécurité, telles que la protection des données et la sécurité des renseignements, lesquelles régissent le traitement pertinent. De plus, la Banque s'assure que le sous-traitant agit au nom de la Banque et conformément à ses directives.

Les Renseignements personnels peuvent également être divulgués, dans la mesure où la loi applicable le permet, relativement à une restructuration, une vente ou une affectation de biens de l'entreprise, à une fusion, un démantèlement ou à d'autres changements à la situation financière de la Banque ou de ses filiales ou sociétés affiliées. Les Renseignements personnels peuvent également être diffusés afin de protéger les intérêts légitimes de la Banque (à moins que cela ne porte préjudice aux droits et libertés du candidat) ou selon la décision de la Banque afin de respecter les lois applicables, les obligations juridiques ou réglementaires et les exigences dans le cadre d'enquêtes ou de demandes réglementaires.

V. TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE DONNÉES PERSONNELLES DÉLICATES

Compte tenu de la nature mondiale des activités de la Banque, celle-ci peut transférer des Renseignements personnels, y compris des Données personnelles délicates, en dehors du pays d'origine du candidat. Pour les candidats situés dans l'Espace économique européen (« EEE »), cela peut inclure des transferts vers des pays situés en dehors de l'EEE. Certains de ces pays sont reconnus par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection adéquat selon les normes de l'EEE (la liste complète de ces pays est consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/justice/data-protection/international-transfers/adequacy/index_en.htm). En ce qui concerne les transferts depuis l'EEE vers d'autres pays, nous avons mis en place des mesures adéquates, telles que des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne pour protéger vos Renseignements. Les candidats de l'EEE peuvent obtenir une copie de ces mesures en cliquant sur ce lien : http://ec.europa.eu/justice/data-protection/international-transfers/transfer/index_en.htm

VI. SÉCURITÉ

La Banque assure des mesures de sécurité technique et organisationnelle adéquates pour protéger les Renseignements personnels contre des traitements non autorisés ou illégaux et/ou la perte accidentelle, l'altération, la divulgation ou l'accès, ou la destruction ou les dommages accidentels ou illégaux des Renseignements personnels.

VII. ACCÈS, PORTABILITÉ ET EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les candidats ont le droit d'accéder aux Renseignements personnels les concernant (à l'exception des documents qui font l'objet d'un privilège légal, qui fournissent des Renseignements personnels sur d'autres personnes non liées ou qui ne font pas, d'une manière ou d'une autre, l'objet des droits d'accès de la personne concernée). Tout candidat qui souhaite accéder à ses Renseignements personnels ou (lorsque la loi applicable le permet) qui demande la transférabilité de ses Renseignements, doit prendre contact avec un membre du groupe Acquisition de talents à l'échelle mondiale en utilisant les coordonnées indiquées à la section X ci-dessous.

Dans la mesure requise par la loi applicable, les candidats ont le droit de faire corriger ou supprimer les données inexactes (sans frais pour le candidat et à tout moment).

Afin d'aider la Banque à conserver des Renseignements personnels exacts, les candidats doivent s'assurer que leurs Renseignements personnels sont mis à jour dans le système de recrutement en ligne de la Banque ou informer le groupe Acquisition de talents à l'échelle mondiale de tout changement en écrivant un courriel à l'adresse suivante : internationaltalentacquisitionoperations@bankofamerica.com. Si la Banque apprend que tout Renseignement personnel dans ses dossiers est inexact, elle corrigera l'erreur aussi tôt qu'elle sera en mesure de le faire.

VIII. MODALITÉS DE TRAITEMENT ET DE CONSERVATION DES DONNÉES

Le traitement des renseignements personnels s'effectue à l'aide d'outils manuels et électroniques.

La Banque conservera les Renseignements personnels aussi longtemps que la ou les lois applicables l'exigent ou aussi longtemps que nécessaire aux fins de l'utilisation et du traitement visés à la section II, la période la plus longue étant retenue. Toute durée de stockage maximale prévue par la loi applicable prévaudra. La Banque supprimera les Renseignements personnels après la période de conservation applicable.

Les critères utilisés pour déterminer nos périodes de conservation sont les suivantes :

- Tant que nous avons une relation continue avec vous;

- Comme l'exige une obligation juridique à laquelle nous sommes soumis;
- Selon ce qui est recommandé à la lumière de notre situation juridique (par exemple en ce qui concerne les lois sur les délais de prescription applicables, les litiges ou les enquêtes réglementaires).

Si votre candidature n'est pas retenue, sauf si vous nous indiquez que vous souhaitez que nous conservions vos Renseignements personnels pour une période plus courte ou plus longue, vos Renseignements personnels seront conservés pendant deux (2) ans après la date de la dernière prise de contact enregistrée avec vous, sauf dans les pays suivants :

6 mois :	Allemagne
4 semaines ou 1 an (avec le consentement du candidat) :	Pays-Bas
3 ans :	Russie

Pour le Royaume-Uni, la Banque peut être tenue de conserver les Renseignements personnels des candidats non retenus pour un poste visé par le test du marché de travail des résidents, lorsqu'il s'agit de candidats qui sont des immigrants parrainés, auquel cas les Renseignements personnels seront conservés pendant sept (7) ans.

Si votre candidature est retenue avec succès, votre demande sera conservée dans votre dossier personnel.

IX. AUTRES DROITS ET CONSÉQUENCES

Afin d'assurer la mise en œuvre des bonnes pratiques de recrutement et de gestion des talents, ainsi que la bonne marche des affaires de la Banque, il est obligatoire que la Banque recueille, utilise, stocke, transfère et par ailleurs traite les Renseignements personnels marqués d'un astérisque à l'Annexe A (sauf indication contraire lors du processus de candidature). Les candidats peuvent, à titre facultatif, fournir d'autres types de Renseignements personnels et d'informations les concernant.

Dans la mesure où la loi applicable le permet, les candidats ont le droit de s'opposer à la collecte, à l'utilisation, au stockage, au transfert ou à tout autre traitement des renseignements personnels ainsi qu'il est décrit dans le présent Avis, le droit de retirer leur consentement à la collecte, à l'utilisation, au stockage, au transfert ou à tout autre traitement des Renseignements personnels comme décrit dans le présent avis, ou de demander la suppression desdits Renseignements personnels. Toutefois, les objections à la collecte, à l'utilisation, au stockage, au transfert ou à tout autre traitement des Renseignements personnels, ainsi que les retraits de consentement, les demandes d'annulation et de suppression desdits Renseignements, peuvent affecter la capacité de la Banque à prendre en considération un candidat pour un poste à pourvoir ou un événement professionnel réel ou potentiel et à traiter une demande d'emploi dans la mesure où les objectifs énoncés dans cet Avis ne peuvent être atteints.

Tout candidat qui souhaite s'opposer à la collecte, à l'utilisation, au stockage, au transfert ou à tout autre traitement des Renseignements personnels décrits dans le présent Avis, ou encore qui souhaite retirer son consentement, demander l'annulation ou la suppression desdits Renseignements, devra communiquer avec un membre du groupe Acquisition des talents à l'échelle mondiale, en utilisant les coordonnées indiquées à la section X ci-dessous.

En vertu de la loi applicable, la Banque peut, dans certaines circonstances, être exemptée ou autorisée à refuser les demandes ou les droits susmentionnés. Certaines modalités supplémentaires peuvent s'appliquer au traitement des demandes ou des droits, comme l'exigence de communications écrites ou d'une preuve d'identité.

X. QUESTIONS

Si un candidat a des questions, des préoccupations ou des plaintes à formuler au sujet du présent Avis, il est invité à communiquer avec un membre du groupe Acquisition de talents à l'échelle mondiale à l'adresse suivante : internationaltalentacquisitionoperations@bankofamerica.com.

La Banque s'efforcera de résoudre rapidement et conformément à la loi toute question, préoccupation ou plainte.

Vous pourriez avoir le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données de votre pays.

XI. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT AVIS

L'avis le plus récent est affiché sur le site Web des carrières de la Bank of America.

Annexe A

Les catégories de Renseignements personnels que nous pouvons recueillir, utiliser, transférer et divulguer :

- **Renseignements sur le recrutement et les candidats** : Antécédents professionnels*; nom de l'employeur*; langue(s) parlée(s)*; rémunération antérieure*; références préalables à l'embauche.
- **Renseignements sur l'embauche et l'emploi** : Titre du poste et/ou poste et description des responsabilités/fonctions*; emplacement; bande/ancienneté; division; secteur et sous-secteur d'activité; nom de l'entité locale de la Banque; dates d'emploi; nom et coordonnées du superviseur/directeur/chef d'équipe.
- **Renseignements démographiques personnels** : Sexe; date et lieu de naissance; nom (y compris le nom de famille à la naissance et tout autre nom antérieur)*; situation de famille ou état matrimonial.
- **Diversité et inclusion** : genre, identité de genre, expression de genre, milieu socio-économique.
- **Détails sur les visas et la citoyenneté** : Statut d'admissibilité au travail; droit de résidence*; nationalité, citoyenneté; détails du passeport; détails du visa; numéro national d'identité, numéro d'assurance sociale ou autre numéro d'identification fiscale.
- **Coordonnées** : Adresse, numéro de téléphone, adresse électronique* et coordonnées en cas d'urgence.
- **Dépenses** : Détails du compte bancaire.
- **Administration des candidats** : Dossiers de suivi du candidat et dossiers de gestion des requêtes*; enregistrement vocal et enregistrement vidéo; lettres de recommandation; dossiers de gestion des requêtes.
- **Données sur les absences** : Détails d'absence, p. ex., maladie.
- **Données de présence** : Détails de la directive sur le temps de travail.
- **Données sur la sécurité physique et la sécurité des personnes** : Données d'entrée de la carte magnétique; vidéosurveillance; photographie (carte d'identité de sécurité, le cas échéant); déclaration des accidents et incidents; biométrie.
- **Rémunération** : Renseignements sur la rémunération (y compris le salaire de base, les tarifs du marché, les primes d'encouragement, les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions et aux allocations).
- **Enseignement et formation** : Dossier scolaire et universitaire*, qualifications* et adhésions professionnelles; formation professionnelle*.
- **Données réglementaires (le cas échéant)** : Permis et certifications*; enregistrement financier ou autre enregistrement réglementaire*.
- **Renseignements d'ordre technique** : Incluant le nom d'utilisateur et les mots de passe.
- **Données personnelles délicates** : Renseignements concernant la santé physique et/ou mentale* (pour apporter des ajustements raisonnables au processus de recrutement, le cas échéant), l'orientation sexuelle, la race et/ou l'origine ethnique, les accusations/condamnations au criminel ou le comportement illégal, et ce, aux fins de recrutement et de sélection avant l'embauche, ainsi qu'aux fins d'évaluation des exigences d'enregistrement et de permis, des données biométriques, comme les empreintes digitales et les balayages de l'iris, nécessaire pour l'identification et l'authentification électroniques, y compris de sécurité de l'entreprise, dans des locaux sécurisés de la Banque.

*Les Renseignements personnels marqués d'un astérisque dans la présente section sont obligatoires et doivent être transmis à la Banque par les candidats (sauf indication contraire lors du processus de candidature). Les candidats peuvent, à titre facultatif, fournir d'autres types de Renseignements personnels et d'informations les concernant. Certains des Renseignements personnels énumérés ci-dessus peuvent être partagés, recueillis, utilisés, transférés et/ou divulgués conformément aux lois et règlements spécifiques du pays au moment de l'offre.

Fins auxquelles nous pouvons recueillir, utiliser, transférer et divulguer des renseignements personnels :

- **Les activités de recrutement, la gestion des talents, la planification de la relève et l'administration générale**, par exemple, le matériel de gestion des événements, la conservation des données relatives à votre demande, les communications avec les candidats au sujet de toute offre d'emploi ou de carrière actuelle ou potentielle, la tenue d'entrevues, l'examen des qualifications requises d'être considéré comme candidat et l'approbation des offres
- **Authentification et identification des candidats**
- **Systèmes d'information sur les ressources humaines (« SIRH ») et soutien et développement des demandes d'emploi**
- **Technologie de l'information et soutien à la sécurité de l'information** (y compris la protection contre les pourriels et les virus, et la surveillance de la cybersécurité)
- **Analyse des données sur la diversité et l'inclusion** (anonymisées et agrégées)
- **Gestion des opérations commerciales internes** (processus commerciaux internes tels que l'analyse des données, la surveillance, les essais et les vérifications)
- **Conformité aux exigences applicables en matière de productions de rapports gouvernementaux et aux exigences d'autres lois locales et étrangères** (y compris les exigences de la loi américaine Sarbanes-Oxley ou d'autres règlements de contrôle interne applicables et dans des domaines tels que l'immigration, la fiscalité ou la réglementation financière légale) et d'autres obligations juridiques

- **Défendre et préparer d'éventuelles réclamations juridiques, enquêtes et requêtes réglementaires, ainsi qu'y participer et y répondre** (dans la mesure permise par la loi applicable)

Les catégories de tiers non affiliés avec lesquels nous pouvons partager des Renseignements personnels :

- **Conseillers professionnels** : Comptables, vérificateurs, avocats et autres conseillers professionnels externes dans tous les pays où la Banque exerce ses activités.
- **Prestataires de services** : Les sociétés qui fournissent des produits et services à la Banque dans les pays où la Banque exerce ses activités, telles que les services de ressources humaines et de recrutement; la gestion des dépenses, les fournisseurs et le soutien de systèmes informatiques; les prestataires de services d'accueil et de sécurité, de services d'alimentation et de logistique, les services de traduction, les tiers participant à l'organisation et au marketing des événements, les praticiens médicaux ou sanitaires et d'autres prestataires.
- **Autorités publiques et gouvernementales** : Les entités qui réglementent la Banque ou qui ont compétence sur elle dans les pays où elle exerce ses activités, telles que les autorités de réglementation, d'application de la loi, les organismes publics, les organismes d'agrément et d'enregistrement, les organes judiciaires et les tiers désignés par ces autorités.
- **Parties liées à une transaction de l'entreprise** : Un tiers dans le cadre d'une réorganisation, d'une fusion, d'une vente, d'une coentreprise, d'une cession, d'un transfert ou d'une autre aliénation proposé(e) ou réel(le) de la totalité ou d'une partie des activités, actifs ou actions de la Banque (y compris dans le cadre de toute faillite ou procédure similaire), par exemple, les bourses et contreparties commerciales.